

Alerte à la sécurité électrique :

**VOTRE
DOMICILE A
PEUT-ÊTRE
ÉTÉ TOUCHÉ
PAR UNE
SURTENSION**



Informez-vous sur les risques
et les mesures à prendre. ►



**Electrical
Safety
Auth rity**

Ce qu'il faut savoir :

Lorsqu'une quantité d'électricité supérieure à la normale circule dans les lignes électriques qui rejoignent votre domicile au réseau électrique, cela peut endommager n'importe quel appareil électrique se trouvant chez vous.

Tout dommage à ces équipements de sécurité des personnes peut entraîner de graves risques d'accident :

- Disjoncteur de fuite à la terre (DDFT) : les prises électriques, ou les disjoncteurs situés dans votre tableau électrique sont conçus pour vous protéger contre les chocs électriques dans les environnements humides comme la salle de bain, la cuisine ou l'extérieur.
- Disjoncteur combiné anti-arc (DCAA) : les prises électriques, ou les disjoncteurs situés dans votre tableau électrique sont conçus pour détecter les problèmes de câblage et couper le courant afin d'éviter les incendies.
- Détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone : si ces appareils sont connectés au câblage de votre domicile, ils peuvent ne pas fonctionner pour vous avertir de la présence de fumée ou de gaz toxiques dans votre domicile.

Ce qu'il faut faire :

- Testez tous les équipements de sécurité des personnes en repérant les boutons « test » et « réinitialisation » et en suivant les instructions du fabricant.
- Si vous ne disposez pas des instructions ou si vous n'êtes pas sûr de pouvoir effectuer les tests vous-même, contactez un entrepreneur-électricien agréé. Vous pouvez en trouver un près de chez vous sur esasafe.com (en anglais seulement).
- N'oubliez pas que si vous embauchez quelqu'un pour réparer ou remplacer toute installation électrique dans votre maison, vous devez embaucher un entrepreneur-électricien agréé. C'est la loi.

Pour de plus amples informations et des conseils de sécurité ou pour trouver un entrepreneur-électricien agréé près de chez vous, veuillez consulter le site esasafe.com (en anglais seulement) ou appeler le 1-877-372-7233.



L'OSIE est une autorité administrative agissant au nom du gouvernement de l'Ontario et dotée de responsabilités spécifiques en vertu de la Loi sur l'électricité et de la Loi sur l'application de certaines lois traitant de sécurité et de services aux consommateurs.